



Conférence européenne : Family Learning - Bonnes pratiques à travers l'Europe

22 et 23 octobre 2015

La conférence européenne « *Family learning* »: *Bonnes pratiques à travers l'Europe* a été organisée les 22 et 23 octobre 2015 au Tramschapp à Luxembourg, dans le cadre de l'Agenda européen de l'éducation et de la formation des adultes et dans le cadre de la Présidence du Conseil de l'Union européenne.

Conçue comme forum d'échange et d'apprentissage, la conférence a réuni des responsables et acteurs de l'éducation et de la formation des adultes, ainsi que des experts européens du *Family learning*. Elle a permis d'identifier une multitude de pistes prometteuses pour mettre le *Family learning* à l'ordre du jour des politiques d'éducation et de formation, pour implémenter le *Family learning* de façon durable et pour développer des pratiques qui répondent aux besoins et à la diversité des familles.

Parmi ces pistes, voici les plus significatives :

- Les dispositifs de *Family learning* mis en œuvre et évalués dans les différents pays ont prouvé qu'il est possible de briser la transmission intergénérationnelle de pauvre littératie et d'échec scolaire en développant une culture d'apprentissage au sein des familles.
- Pour développer le *Family learning* comme élément clé d'une stratégie d'apprentissage tout au long de la vie, il faudra définir un cadre européen qui incite les pays à agir, mettre en commun les ressources et valoriser les bonnes pratiques.
- Pour implémenter le *Family learning* de façon durable, une coopération territoriale, interministérielle et interinstitutionnelle est requise : « réunir pour mieux agir ».
- À cet effet il importe de sensibiliser les acteurs, de conseiller les décideurs et d'intégrer le *Family learning* dans les formations initiales et continues du personnel éducatif.
- Les pratiques du *Family learning* se basent sur une approche intergénérationnelle, adoptent une vue large de la famille et reposent sur une attitude de respect, de tolérance et d'ouverture d'esprit par rapport aux parents : « parents partenaires en éducation ».
- Les dispositifs offerts doivent être flexibles et adaptés à la disponibilité et aux compétences linguistiques des familles. Ils sont destinés à renforcer et à valoriser les compétences des parents.

